



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question orale n° 1608

Texte de la question

M. Jean-Pierre Soisson attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les grandes infrastructures de transport, et sur l'état d'avancement du projet d'autoroute entre Troyes, Auxerre et Bourges. Les études devraient débiter dès le premier trimestre 2006 afin que la commission du débat public puisse être saisie avant la fin de l'année. C'est un projet essentiel pour l'avenir des départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher. Essentiel pour Auxerre. Essentiel pour l'achèvement de la ceinture du Bassin parisien, plus encore, du désengorgement du sillon rhodanien. Les études de trafic réalisées par la direction des routes ont démontré qu'une telle liaison serait empruntée par plus de 10 000 véhicules par jour. Elles mettent ainsi en évidence la possibilité de réaliser une autoroute concédée, dès lors que les collectivités participeraient à son financement. Celles-ci - les régions Champagne-Ardenne, Bourgogne et Centre, les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher ont donné, fin 2005, un accord de principe sur leur participation financière à une telle opération. Cette démarche montre que la liaison autoroutière est souhaitée par les élus des quatre départements, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Ils ont d'ailleurs formé un comité de pilotage pour sa réalisation. Le comité rassemble également des responsables économiques des trois régions. Rien ne paraît, dans ces conditions, s'opposer au lancement du débat public qui est l'étape préalable à la poursuite de ce projet. De toutes les forces politiques, seuls les Verts n'y sont pas favorables. M. Bernard Pons, comme ministre des transports, avait « arrêté la bande des 300 mètres » entre Troyes et Bourges ; Mme Voynet n'a pas tenu compte d'une telle décision et a stoppé la réalisation du projet. Le débat public doit absolument avoir lieu avant les prochaines échéances présidentielle et législative. Si une autre majorité devait sortir des urnes, le projet serait à nouveau arrêté - et sans doute cette fois définitivement. C'est dire l'importance qui s'attache à un débat public organisé dès la fin de cette année dans l'intérêt d'un projet essentiel pour l'aménagement du territoire. Le plan de travail de la direction régionale de l'équipement de Bourgogne est chargé, mais devrait être modifié pour permettre au moins le lancement du débat public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Soisson](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4789

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mai 2006

Question retirée le : 9 mai 2006 (Retrait à l'initiative de l'auteur)